

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 46 – Loi modifiant la Loi
sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents
(Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 22 octobre 2013

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1230-20131023

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 2013	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	4

ANNEXES

- I. Amendement adopté
- II. Liste des documents déposés

Séance du mardi 22 octobre 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 46 – Loi modifiant la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (Ordre de l'Assemblée le 8 octobre 2013)

Membres présents :

- M^{me} Bouillé (Iberville), présidente
- M. Paradis (Brome-Missisquoi), vice-président

- M. Billette (Huntingdon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture et de pêcheries
- M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Paradis (Brome-Missisquoi) pour la deuxième partie de la séance
- M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata)
- M. Gendron (Abitibi-Ouest), ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- M. Martel (Nicolet-Bécancour), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
- M. McKay (Repentigny)
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) en remplacement de M^{me} Bouillé (Iberville) pour la première partie de la séance
- M. Trottier (Roberval)
- M. Trudel (Saint-Maurice)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^e Pascal Renaud, Direction des affaires juridiques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- M. Michel Bonneau, sous-ministre adjoint, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 25, M. Paradis (Brome-Missisquoi) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

Il est convenu de permettre à M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) de remplacer M^{me} Bouillé (Iberville) pour la première partie de la séance.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Gendron (Abitibi-Ouest), M. Billette (Huntingdon) et M. Martel (Nicolet-Bécancour) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Renaud de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Article 3 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Bonneau de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. le président dépose le document coté CAPERN-031 (annexe II).

Le débat se poursuit.

M. Gendron (Abitibi-Ouest) propose l'amendement coté Am 1 (annexe D).

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

À 17 h 11, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

M. le président dépose le document coté CAPERN-032 (annexe II).

Le débat se poursuit.

À 18 h 01, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 31, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M^{me} Bouillé (Iberville).

Il est convenu de permettre à M. Bolduc (Mégantic) de remplacer M. Paradis (Brome-Missisquoi) pour la deuxième partie de la séance.

Après débat, l'article 3, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : L'article 5 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M^{me} Bouillé (Iberville) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

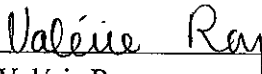
REMARQUES FINALES


M. Billette (Huntingdon) et M. Gendron (Abitibi-Ouest) font des remarques finales.

À 20 h 18, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,


Valérie Roy


Marie Bouillé

VR/sq

Québec, le 22 octobre 2013

ANNEXE I

Amendement adopté

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 46

Loi modifiant la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents

ARTICLE 3

Remplacer, dans le premier alinéa de l'article 15.3 introduit par l'article 3, « à la superficie totale de telles terres agricoles déjà acquises en raison de toute autorisation passée accordée à toute autre personne » par « au total de telles superficies que toutes autres personnes ont déjà été autorisées à acquérir ».

*Adopté
VR*

COMMENTAIRES

Les autorisations accordées ne se sont pas nécessairement toutes conclues par une vente. Le texte proposé tient compte de ce constat. Il reformule la règle du seuil annuel de 1 000 hectares par rapport aux superficies totales autorisées au lieu de celles acquises.

TEXTE AMENDÉ

« 15.3. À l'exclusion des superficies à l'égard desquelles une autorisation a été accordée aux personnes physiques dont l'intention est de s'établir au Québec, il ne peut être ajouté au cours d'une année plus de 1 000 hectares propices à la culture du sol ou à l'élevage des animaux **au total de telles superficies que toutes autres personnes ont déjà été autorisées à acquérir.** ».

ANNEXE II

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Auteur non identifié. *Superficie de terres agricoles acquises par des non-résidents de 2003 à 2012.* Non daté. 1 f. Déposé le 22 octobre 2013. CAPERN-031

Auteur non identifié. *Application de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents selon le processus proposé par le projet de loi n° 46.* Non daté. 1 f. Déposé le 22 octobre 2013. CAPERN-032